

Débat sur le nouveau régime de commercialisation du blé tendre

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 14-05-2008 00:26:44

Une journée d'information sur le nouveau régime de commercialisation du blé tendre de la production nationale sera organisée, jeudi, à Fkih Ben Saleh.

Ce débat s'inscrit dans le cadre de trois journées régionales consacrées à la présentation et l'explication des nouvelles dispositions régissant la commercialisation du blé tendre de la production nationale.

Prendront part à cette journée les représentants de l'ensemble des partenaires régionaux, à savoir les offices régionaux de mise en valeur agricole des Doukkala et de Tadla, les directions provinciales de l'agriculture, les chambres de l'agriculture, les associations professionnelles et les opérateurs céréaliers.

Dans le cadre des mesures prises pour garantir la commercialisation de la récolte céréalière de la campagne 2008 dans de bonnes conditions, le gouvernement a rendu public, depuis le 17 avril dernier, le nouveau régime de commercialisation du blé tendre de la production nationale qui vise à encourager les opérateurs à procéder à la collecte de la production nationale à des prix rémunérateurs.

Ces mesures portent sur l'augmentation "significative" du prix référentiel qui passera de 250 à 300 DH par quintal, permettant ainsi aux agriculteurs de tirer profit de l'embellie des cours mondiaux et d'améliorer leurs revenus.

Une prime de magasinage sera, également, servie, chaque quinzaine, aux commerçants et coopératives céréalières à raison de 2 DH par quintal stocké, et ce pendant une période de 11 mois contre 8 mois et demi par le passé.

Sur le plan de la consommation, le gouvernement a décidé de maintenir en vigueur les mesures visant la protection du pouvoir d'achat des citoyens.

Outre la subvention d'un contingent de farine nationale de blé tendre, le prix de la farine de luxe et du pain standard ne connaîtront pas de changement, soit respectivement 3,50 DH/kg (sortie moulin) et 1,20 DH l'unité.

MAP